

COMITE DE NEGOCIATION (CNSP 228) DU 30 avril 2008.

Le comité de négociation est présidé par Mr Marc Hellinckx représentant le Ministre de l'Intérieur, la vice présidence étant assurée par Mr Marc DeMesmaecker.

Ordre du jour du comité de négociation 228:

1. PAR AEPol (suite du CNSP 226 du 09/04/2008 et 227 du 23/04/2008)

Le président, Monsieur Marc Hellinckx ouvre la séance, et dæmblée, propose à l'assemblée un nouveau projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 28 décembre 2001 portant exécution de certaines dispositions de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police. L'ensemble des organisations syndicales avalisent cette nouvelle version. Notre président, Monsieur Philip VAN HAMME, demande l'application de ce texte tel qu'il a été négocié. Vous trouverez ce projet d'arrêté ministériel en annexe du présent.

2. Divers :

Philip VAN HAMME demande des nouvelles de la liste des revendications. L'autorité nous reformule les propos tenus par Monsieur VAN TIGHELT lors d'une réunion antérieure c'est-à-dire qu'ils vont en informer les autorités locales et, ils vont concerter les autres départements.

Fort de constater le mutisme de notre ministre, les organisations syndicales se sont réunies juste après la clôture de ce comité de négociation. Un communiqué sera publié dans le courant de l'après-midi.



Pour la délégation syndicale,

Maryse WARZEE

Déléguée permanente